CCJ – Trophée Départemental Jeunes (TDJ) – Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) – Trophée Junior Jeunes (TJD)
Règlement particulier
Saison 2026-2027 (v4)

CB77/26-27/CCJ/TDJ-RDJ_REGLEMENT/CMN

Glossaire

CoBad77	Comité Badminton de Seine-et-Marne
LIFB	Ligue Île-de-France de Badminton
FFBaD	Fédération Française de Badminton
CCJ	Commission Compétitions Jeunes du **CoBad77**
CCOT	Commission Comité Officiel Technique du **CoBad77**
TDJ	Trophée Départemental Jeunes du **CoBad77**
TDJF	Trophée Départemental Jeunes Féminin du **CoBad77**
TJD	Trophée Junior Départemental du **Cobad77**
RDJ	Rencontre Départementale Jeunes du **CoBad77**
JA	Juge-Arbitre
GEO	Gestion et Organisation de Compétitions
RGC	Règlement Général des Compétitions
Poona	Base fédérale

Article 1 : ORGANISATION

Les ***Trophées Départementaux Jeunes*** **(TDJ)** sont composés de 5 étapes (4 TDJ de simple + 1 TDJF)
Les ***Rencontres Départementales Jeunes*** **(RDJ)** sont composées de 4 étapes (simple)
Les ***Trophées Juniors Départementaux*** **(TJD)** sont composés de 2 étapes (simple)

Les compétitions sont organisées conjointement par :

- Le **CoBad77** qui :
  - diffuse la plaquette des compétitions, les fiches d'inscriptions et les règlements,
  - valide les inscriptions,
  - confectionne les tableaux, l'échéancier et effectue le tirage au sort,
  - diffuse les convocations,
  - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
  - fournit les lots et récompenses,
  - aide à l'organisation de la table de marque,
  - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.

- les **Clubs** affiliés du 77 qui :
  - accueillent les étapes et mettent à disposition leurs tracés, poteaux et filets,
  - mettent en place une buvette (facultative mais fortement conseillée),
  - fournissent le matériel pour l'identification des terrains, les serpillères, les corbeilles de volants usés, les paniers "joueur" et les plaquettes pour les feuilles de matchs,

- les **Juges Arbitres** qui :
  - participent au tirage au sort et le valide,

- supervisent la table de marque et la compétition,
- rédigent un rapport de la compétition.

➢ les **GEO** qui :
- gèrent et organisent la table de marque,
- envoient les résultats de la compétition dans **Poona**.

Les dates sont définies par le **CoBad77** dans son calendrier sportif (disponible dans la rubrique Agenda, sur son site : **http://www.cobad77.fr/**).

Vous devez utiliser l'adresse mail suivante pour toute communication avec la **Commission Compétitions Jeunes** : **ccj@cobad77.fr**.

Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du **Joueur**.

Une ***Rencontre Départementale Jeunes*** (**RDJ**) s'adresse aux catégories d'âge suivantes :
- (U9) Minibad garçons et filles,
- (U11) Poussins et Poussines,

Un ***Trophée Départemental Jeunes*** (**TDJ**) s'adresse aux catégories d'âge suivantes :
- (U13) Benjamins et Benjamines,
- (U15) Minimes et Minimettes,
- (U17) Cadets et Cadettes,

Un ***Trophée Départemental Jeunes Féminins*** (**TDJF**) s'adresse aux catégories d'âge suivantes :
- (U9 et U11) Filles Minibad et poussines,
- (U13) Benjamines
- (U15) Minimettes,
- (U17) Cadettes,
- (U19) Filles juniors.

Un ***Trophée Junior Départemental*** (**TJD**) s'adresse à la catégorie d'âge suivante :
- (U19) Filles et garçons juniors

Tous les Joueurs doivent :
- être licenciés « compétiteur » dans un **Club** de Seine-et-Marne, affilié à la **FFBaD**, au jour du tirage au sort, ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire, être en règle avec la FFBaD.

Article 3 : REGLES

Le **TDJ,** le **TJD** et la **RDJ** se déroulent selon les règles de la **FFBaD.**
Se référer au Règlement Général des Compétitions (**RGC**) et de ce règlement particulier.

La participation aux **TDJ, TJD, TDJF ou RDJ** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.
Les **Responsables des Clubs** participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.
Pour les **Minibads et Poussins**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit** : **poteaux à 1,40m** et **couloirs de fonds non utilisés**.

Article 4 : DIFFUSION DES INVITATIONS

Les invitations de chaque compétition seront envoyées auprès de tous les **Clubs**, à destination des **Responsables Jeunes**.

En cas de changement de coordonnées et/ou d'interlocuteurs, les **Clubs** se chargent de transmettre ces informations à **contact@cobad.fr**.
Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs **Joueurs**, **Entraîneurs**, **Conseillers Techniques** et **Parents** ou **Tuteurs**.
En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, une note indiquera l'éventualité de l'organisation de la compétition en **Promobad**.
En cas d'absence de buvette ou de consigne particulière à respecter sur le lieu de compétition, l'information sera transmise avec les convocations.
Le suivi de toutes les compétitions pourra s'effectuer via l'appli Ebad ou le site Badnet.

Article 5 : DATES, HORAIRES, dossiers Poona

Le calendrier des compétitions est établi en début de saison
15 novembre 2026 TJD 1 -> dossier : 2600561
29 nov. 2026 TDJ1 bis sud -> dossier : **2604336**
9/10 janvier 2027 RDJ2 nord et sud, TDJ2 nord, sud et bis -> dossiers : 2600554/2600559/2600942/2600936/2602306
27/28 février 2027 RDJ3 nord et sud, TDJ3 nord, sud et bis -> dossiers : 2600555/2600934/2600938/2600944/2600309
23/24 janvier 2027 TDJ Féminin -> dossier : 2600940
28 mars 2027 TJD 2 -> dossier : 2600945
24/25 avril 2027 RDJ4 nord et sud, TDJ4 nord, sud et bis -> dossiers : 2600556/2600937/2600939/2600941

Une **RDJ** se déroule sur un minimum de 6 terrains et pendant une demi-journée (8h00/14h00 maxi) le samedi ou le dimanche (en fonction du nombre d'inscriptions).

Un **TDJ** se déroule sur un minimum de 7 terrains du samedi 8h00 au dimanche 19h00 environ (en fonction du nombre d'inscriptions).
Le samedi l'heure du dernier match lancé pourra éventuellement être au plus tard à 21h00, en cas d'un grand nombre d'inscrits et/ou d'une salle avec peu de terrains.

Chaque tableau **commence et se termine le même jour**.
Afin d'équilibrer le nombre de matchs sur chaque journée, les tableaux seront répartis, par jour et par catégorie.

TDJ/TJD : Pour la catégorie U17-Cadet, et U19-junior, la compétition ne commencera pas avant 13h le samedi (si celle-ci se déroule le samedi) afin de respecter les horaires scolaires de certains lycéens. Une attention particulière pour les U19 avec si possible des horaires de compétition proposés le dimanche (études supérieures).

Aucune dérogation horaire, ni de jour, ne sera acceptée lors des inscriptions.

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum requis, par contre une limite haute est imposée afin d'éviter les niveaux de jeu trop élevés qui ne sont plus en adéquation avec l'esprit des compétitions **RDJ** et **TDJ**.
Le classement maxi autorisé est le niveau **D7** pour toute participation aux compétitions à la date du tirage au sort.

Le **surclassement est autorisé**, dans les catégories d'âges supérieures **sauf pour le TJD**.
Le **Club** doit s'assurer que le **Joueur** a le niveau pour le faire et ainsi éviter les erreurs d'inscriptions.

L'inscription d'un **Joueur** ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son **Club** d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le **CoBad77** (fichier Excel à télécharger).
Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Le choix d'inscription d'un **Joueur**, dans un tableau, est du ressort du **Club**, en accord avec le **Joueur** et ses **Parents** ou **Tuteurs**. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les compositions des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le **Club**.

La **date limite des inscriptions** est fixée **à 22 jours avant la compétition** (J-22).

Cette date sera précisée lors du lancement des inscriptions et indiquée dans la fiche d'inscription.
Aucune inscription reçue après la date limite des inscriptions ne sera acceptée. Les **Joueurs** concernés par une inscription tardive seront mis en liste d'attente.

Les dates d'inscriptions sont les suivantes :

TJD1 16 septembre 2026 00h00 au 25 octobre 2026 00h00
TDJ1 bis 1 octobre 2026 00h00 au 12 novembre 2026 00h00
TDJ2 et TDJ2 bis 20 novembre 2026 au 20 décembre 2026 00h00
TDJF 30 novembre 2026 00h00 au 3 janvier 2027 00h00
TDJ3 et TDJ3 bis 4 janvier 2027 00h00 au 7 février 2027 00h00
TJD2 11 janvier 2027 00h00 au 21 février 2027 00h00
TDJ4 et TDJ4 bis 1 mars 2027 00h00 au 4 avril 2027 00h00

Pour chaque étape du TDJ, un maximum de **180** joueurs par lieu de compétition sera autorisé, au-delà une liste d'attente sera mise en place.

Particularité du TDJ F
En cas d'impossibilité d'avoir un week-end complet cette compétition pourra être proposée sur 1 journée ou 1.5 journée. Dans le cas d'une seule journée (ex. le dimanche) il ne sera pas possible d'accepter toutes les inscriptions des 5 catégories (pou, ben, min, cad, jun) faute de places suffisantes dans l'échéancier devant se terminer avant 19h.
Le comité d'organisation se réservera la possibilité de supprimer 1 ou plusieurs catégories et/ou de limiter le nombre d'inscriptions par catégorie en fonction du **CPPH** du 24 décembre 2026 avec liste d'attente. Ces informations seront annoncées lors de l'ouverture des inscriptions.
Un second TDJF pourra être proposé à ces catégories supprimées en fonction du calendrier.

Le **tirage au sort** aura lieu **15 jours avant la compétition** (J-15) suivant les disponibilités du **Juge-Arbitre**, du **GEO** et des membres de la **CCJ**.
Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) dès le tirage au sort effectué (environ 10 jours avant la compétition) sous réserve de modifications en cas de nombreux forfaits imposant un nouveau tirage au sort.
La **CCJ** se réserve le droit de modifier ces dates en cas de calendrier particulier (exemple jour férié ou vacances scolaires).

Article 7 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Les **frais d'engagement** sont fixés à **6 € par Joueur**.
Le règlement doit être transmis dans les plus brefs délais à l'issue de l'étape.

Le règlement **par virement** devra être accompagné d'un mail du **trésorier** ou du **responsable** du **Club** à destination de ccj@cobad77.fr informant de ce virement. IBAN du **Cobad77** : **FR76 1751 5900 0008 2192 8600 714** BIC **: CEPAFRPP751**
Intitulé du compte : **COM DEP DE BADMINTON DE S ET MAR**
Un club qui n'a pas réglé une étape pourra voir ses joueurs désinscrits lors du tirage au sort de l'étape suivante.

Article 8 : TABLEAUX–CLASSEMENT

Dans la mesure du possible, le **TDJ** est composé de **5 étapes** :

- **4 TDJ** de simples séparés en 2 zones géographiques Nord et Sud :
  - Simple Homme (**SH**)
  - Simple Dame (**SD**)
- **1 TDJF** réservée aux **féminines** (Nord et Sud regroupés)
  - Simple Dame **(SD)**
- Chaque tableau concerne une catégorie d'âge (voir article 2), une discipline et un classement CPPH.
- Le niveau de classement ne pourra pas dépasser **D7** afin de pouvoir s'inscrire (voir article 6).
- Les tableaux seront répartis par **niveaux** (A, B C …) déterminés en fonction du nombre d'inscrits et de leur classement au CPPH.

Particularité du niveau A du TDJ.
Les joueurs qui disputeront le **niveau A** seront regroupés **Nord et Sud** sur un même lieu de compétition afin d'offrir le meilleur niveau de jeu possible.
Ce lieu sera si possible proposé en alternance (nord/sud) pour les 4 étapes afin de limiter et partager les déplacements.
Les joueurs classés D7 et D8 seront en priorité concernés par ce regroupement, mais un joueur avec un classement inférieur pourra aussi y prétendre.
Les responsables des inscriptions devront inscrire leurs joueurs en niveau A s'ils jugent que ces derniers ont les capacités de pouvoir y participer.
Il n'y a pas d'obligation à s'inscrire en niveau A mais il est fortement recommandé de le faire dans un but de progression.
En cas d'impossibilité de pouvoir constituer des poules suffisantes en niveau A (pas assez d'inscrits) les joueurs resteront dans leur zone (nord/sud) comme auparavant.

- Les têtes de série sont désignées en fonction du **CPPH**, le rang fédéral sera appliqué pour les poussins et Minibads.
- Le **CPPH** pris en compte est celui à la **date du tirage au sort**.
- Si le nombre d'inscrits dans un tableau d'une zone géographique ne permet pas son maintien, la **CCJ** pourra proposer au(x) inscrit(s) de jouer dans l'autre zone géographique en fonction des dispositions de l'échéancier. Cette proposition sera à valider par le **Joueur** et son **Club**. Une demande exceptionnelle et temporaire de changement de zone géographique pourra être effectuée lors d'une étape à la demande du club du joueur concerné et sous réserve d'acceptation de la CCJ. Idem pour les repêchages suite à des forfaits il sera possible de jouer dans la zone géographique de son choix (la priorité étant donnée au joueur issu de sa zone géographique).

Dans la mesure du possible, les **RDJ** sont composées de **4 étapes** séparées en 2 zones géographiques Nord et Sud :
- Simple Homme (**SH**)
- Simple Dame (**SD**)
- Inter-genre **(SI)** en cas d'un nombre trop faible d'inscriptions chez les filles

Dans la mesure du possible, le **TJD** est composé de **2 étapes** regroupant Nord et Sud :
- Simple Homme (**SH**)
- Simple Dame (**SD**)

- En cas d'inscription insuffisante dans une catégorie impliquant la présence **d'une seule poule de 3**, la CCJ se réserve le droit de maintenir ou non cette poule dans l'intérêt de la compétition et surtout celui des joueurs avec le risque d'un forfait.

La répartition des **Clubs**, pour les **RDJ/TDJ** de simples par zone, est la suivante :

Zone Nord	Zone Sud
Bussy St Georges	Bois-le-Roi
Champs-sur-Marne	Bray-sur-Seine
Chelles	Brie Comte-Robert
Claye-Souilly	Champagne-sur-Seine
Collégien	Château-Landon
Couilly-Pont-aux-Dames	Evry-Gregy sur Yerres
	Fontenay-Trésigny
Coupvray	Fontainebleau (CSA CNSD)
Courtry	Gretz-Tournan
Crégy-les-Meaux (cregybad)	Guignes
Croissy-Beaubourg	La Rochette
La Ferté-sous-Jouarre	Le Chatelet en Brie
Lagny-sur-Marne - Montévrain	Montcourt-Fromonville (Club du Loing)
Lognes	Mormant

Zone Nord	Zone Sud
Mouroux	Nandy
Moussy-le-Neuf	Nemours
Nanteuil-les-Meaux	Ozoir-la-Ferrière
Noisiel	Pringy
Pontault-Combault	Provins
Quincy-Voisins	Roissy-en-Brie
Torcy	Savigny-le-Temple
Vaires-sur-Marne	Sénart
Val d'Europe	Varennes-sur-Seine
Villeparisis	Vernou-la-Celle-sur-Seine
	Vert Saint-Denis (Bad Is Good)

D'autres **Clubs** peuvent s'intégrer au fil de la saison, le **CoBad77** s'efforcera de déterminer leur affectation à telle ou telle zone afin de ne pas déséquilibrer la répartition existante.

Article 9 : ACCOMPAGNATEURS

Les **Joueurs** mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable majeur nommé par le **Club**.
Cette personne doit être présente durant toute la compétition sous peine d'exclusion du **Joueur** et devra pointer tous les **Joueurs** dont il a la responsabilité auprès de la table de marque.

Ni la **CCJ**, ni le **Cobad77** ne pourront être tenus responsables en cas d'incident ou d'accident impliquant un joueur ou joueuse mineure.
Le **Club** doit communiquer avant la compétition, les coordonnées de cette personne au responsable de la **CCJ**, si elle n'a pas été identifiée sur la fiche d'inscription.
Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite des conseillers, entraineurs et éducateurs** doivent être connues et respectées par les représentants des Clubs, diffusées aux **Joueurs**, **Parents** ou **Tuteur** et respectées par ces derniers**.**

Toute personne souhaitant entrer sur les lieux des compétitions devra respecter les éventuels protocoles sanitaires en vigueur.

Article 10 : AFFICHAGE

Les tableaux et les échéanciers de la compétition seront affichés dans le gymnase.
Le présent règlement et les codes de conduite seront disponibles via une liste de QrCode affichés dans le gymnase.

Article 11 : DEROULEMENT

Tout **Joueur** doit venir **pointer à la table de pointage** dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le **Joueur** doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les **Joueurs** appelés à disputer leur match, les **Conseillers Techniques**, les **Officiels** et les **Membres du Comité d'Organisation**.

Tout **Joueur** souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au **Juge-Arbitre**, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les matches peuvent être lancés au plus tôt **1 heure** avant l'heure programmée.
Il est demandé aux **Joueurs** de passer par la table de marque avant de quitter la compétition afin de s'assurer qu'il ne leur reste plus aucun match à jouer.

Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier point du match précédent et le 1er service du match suivant.
Les **Joueurs** disposent de **5 minutes** (*sauf décision particulière du Juge Arbitre)* entre l'appel et le début de leur match, test de volant compris.

Le **CoBad77** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Les **Joueurs** et **Joueuses** acceptent d'être photographiés et ainsi voir ces photos diffusées sur le site internet du **Cobad77**, sur le compte Facebook de celui-ci et plus généralement sur tout support d'information ou de communication diffusé par le **Cobad77**.
Les **Joueurs** et **Joueuses** acceptent d'être filmés dans le cadre d'une **captation vidéo** en directe lors des compétitions organisées par le **Cobad77**. Cette information sera diffusée en amont auprès des participants.

Toute demande de refus devra être motivée auprès des organisateurs dans le cadre légal du **droit à l'image** soit en s'adressant directement aux organisateurs sur place soit en envoyant un mail à **ccj@cobad77.fr**

Article 12 : VOLANTS

Les matchs se jouent en volants en plume pour toutes les catégories (classement "**standard**" fédéral au minimum).
Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leur **Club.**
Le classement maxi des joueurs autorisés à participer au TDJ étant **D7**, ces derniers, de NC à D7, après accord entre eux pourront utiliser des volants hybrides ou synthétiques de classement standard ou élite (expérimentation fédérale pour la saison 2026-27 et 2027-28 autorisée pour les joueurs **NC** à **R**).
Le volant officiel de la compétition est : **DLT82 pro.**

Article 13 : ARBITRAGE

Un **Juge-Arbitre** peut être désigné par la **CCOT**, en accord avec la **CCJ**.
Ses frais sont pris en charge par le **CoBad77**.
Le **Juge-Arbitre** s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels (sous réserve d'être JALC) ou à défaut les compteurs de points.
Pour les compétitions sont désignés **JA** : Philippe GOMES, Sandrine GOMAN, Harold GANCI, Nicolas GEFFROY, Ronan NOGRE, Anthony VAREILLE, Cyril JOUSSEMET et Fabien MOTTARD, les **GEO** sont : Christian MARTIN, Vincent VECCHI, Erwan LEBASQUE, Nicolas GEFFROY, Philippe GRAILLOT et Trieg RIOVALEN.

Article 14 : CONSEILS TECHNIQUES

Ce n'est que lorsque le volant n'est pas en jeu (règle 15), et jusqu'à ce que les joueurs aient pris position pour servir et recevoir qu'un joueur est autorisé à recevoir des conseils pendant un match. Art. 16.5.1 des règles officielles du Badminton.
Le conseil pendant un match est autorisé pour toutes les catégories jeunes.
Le conseil technique hors de la chaise, est **autorisé à la pause** (40 secondes) de chaque set et **lors des arrêts entre chaque set** (100 secondes).
Tout(e) participant(e) peut alors être rejoint par **2** personnes maximum.
Seuls **2 Conseillers Techniques** au maximum sont autorisés à être derrière le demi-terrain du **Joueur**, et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des **Joueurs** pendant les pauses.

Pour rappel, les **Conseillers Techniques** doivent respecter le code de conduite des Conseillers Techniques.

Article 15 : RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la **CCJ**, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve, mail adressé à ccj@cobad77.fr. Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur, avec rapport circonstancié.
Aucune caution financière n'est exigée.

Article 16 : FORFAITS

Les Joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un Joueur déclarant forfait (WO) après la date de tirage au sort. Ils doivent **prévenir dès que possible l'organisateur de la compétition** de leur non-participation.
Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Tout **Joueur** doit envoyer (à la **Ligue** et copie au **CoBad77**) le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions disponible sur le site Internet du **CoBad77** ou se rendre sur le site **Myffbad** afin de déclarer son forfait.

Pour tout forfait non justifié le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Article 17 : PROTOCOLES SANITAIRES

La présence d'une crise sanitaire impose de respecter et de mettre en œuvre les protocoles spécifiques d'accueil de publics dans les installations sportives.
Chaque **Club** accueillant une compétition devra suivre les **recommandations et obligations édictées par les autorités et instance compétentes** le jour de la compétition (comme par exemple le **pass sanitaire** ou tout autre dispositif connu ou inconnu à ce jour).
Chaque participant sera soumis aux mêmes recommandations et obligations tout au long de la compétition.
Les articles du présent règlement pourront le cas échéant être adaptés en conséquence.